Partie natation :

- Les départs seront effectués sur la plage, tous les concurrents devront être espacés de 2m.
- Un briefing sera donné sur l'esplanade de la mer en respectant la distanciation sociale de 2 m entre les personnes.
- Les sièges des tribunes seront fermées 1 sur 2 pour garder la distanciation sociale.

Course à pied :

- Les concurrents doivent éviter de courir directement l'un derrière l'autre, à une distance inférieur à 4 mètres. Si la distance est moindre (par exemple lors d'une manœuvre de dépassement), il est recommandé de ne pas se rapprocher du concurrent dépassé. Les concurrents seront invités à respecter scrupuleusement cette consigne sous peine d'un avertissement.

Zone d'arrivée :

- Les concurrents retireront eux même leur puce de chronométrage et les placeront dans un réceptacle. Toute puce manquante sera directement facturée 10€ au concurrent.
- Un masque vous sera distribué gratuitement une fois la ligne d'arrivée franchie et devra être porté et conservé.

Ravitaillements :

- Les concurrents devront utiliser leur propre gobelet.

Cérémonie protocolaire :

- Les podiums seront maintenus en respectant toutefois les règles de distanciation sociale. Les personnes remettants les lots porteront le masque. Les concurrents recevant les trophées porteront des masques.

ARTICLE 1 : **PRÉAMBULE** :

Toutes les épreuves du Triathlon International de Saint Jean de Monts sont soumises à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon (FFTri). Toute inscription à l'une des épreuves du Triathlon International de Saint Jean de Monts suppose que le participant a pris connaissance et accepté ce règlement ainsi que de celui de la Fédération Française de Triathlon (http://www.fftri.com/) et qu'il s'engage à les respecter. Tout engagement implique également pour chaque concurrent l'obligation de se conformer aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal et les médecins de l'organisation.